

MADELEINE BIEGUENG
Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre de Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

**SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE DES NATIONS
93420 VILLEPINTE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ALEPTE

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE DES NATIONS
93420 VILLEPINTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux Adhérents de l'Association ALEPTE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ALEPTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ALEPTE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

ALEPTE

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE DES NATIONS
93420 VILLEPINTE

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport moral et d'activité et des autres documents adressés aux Adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Tremblay-en-France, le 5 avril 2023



Madeleine BIEGUENG
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	
État exprimé en €		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	22 731	19 345	3 387	2 660
	Immobilisations grevées de droit				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
COMPTES RÉGUL.	Autres titres immobilisés	20240,00		20240,00	20240,00
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	13 209		13 209	3655,00
	TOTAL (I)	56 180	19 345	36 835	26 555
	Stocks et en-cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2219,14		2219,14	
COMPTES RÉGUL.	Créances				
	Créances usagers et comptes rattachés	27250,00		27250,00	
	Fournisseurs débiteurs				
	Personnel				
	Organismes sociaux				
	État, impôts sur les bénéfices				
	État, taxes sur le chiffre d'affaires				
	Autres créances	37 144,84		37 144,84	61 855,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	358 873,10		358 873,10	285 388,17
COMPTES RÉGUL.	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	425 487	0,00	425 487	347 243,17
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Écarts de conversion actif				
	TOTAL ACTIF	481 667	19 345	462 323	373 798

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Capitaux Propres	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Écart de réévaluation		
	Réserve		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	74 298	2 960
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports	329 944	326 984
	- Legs et donations		
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Écart de réévaluation		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Droits des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres		404 242	329 944
Provisions	Provisions pour risques et charges		
	Total provisions		
Fonds dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	Total fonds dédiés		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés	24 578	6 806
	Autres dettes	33 503	37 049
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes		58 080	43 855
Écarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		462 323	373 798

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL

Compte de résultat - Produits

État exprimé en		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : - Biens - Services	18 250,00	10 912,00
	Montants nets produits d'exploitation	18 250,00	10 912,00
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	469 068	367 728
	Dons		
	Cotisations	51 000,00	6 000,00
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs Autres produits		
	Sous-total des autres produits d'exploitation	520 068	373 728
	Total des produits d'exploitation (I)	538 318	384 640
	Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)	0,00	0,00
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	642,00	311,00
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		
	Total des produits financiers (III)	642,00	311,00
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (IV)	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	538 959,82	384 951
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	538 960	384 951

Compte de résultat - Charges

État exprimé en		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières		
	Variation de stock (marchandises et matières premières)		
	Autres achats non stockés	7 250	7 606
	Services extérieurs	34 553	37 573
	Autres services extérieurs	76 221	42 257
	Impôts, taxes et versements assimilés	998	620
	Salaires et traitements	204 229	167 759
	Charges sociales	139 097	116 416
	Autres charges de personnel		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements	2 314	1 639
	Dotations aux provisions		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	Autres charges		2 123,00
Total des charges d'exploitation (I)		464 661	375 992
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		0,00	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		6 000,00
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
Total des charges financières (III)		0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (IV)		6 000,00
Participation salariés aux résultats (V)			
Impôts sur les sociétés (VI)			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		464 661	381 992
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		74 299	2 959
TOTAL GENERAL		538 960	384 951

MADELEINE BIEGUENG

Expert Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre de Paris

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

**SIEGE SOCIAL : 22 AVENUE DES NATIONS
93420 VILLEPINTE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022

ALEPTE

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL :

22 AVENUE DES NATIONS
93420 VILLEPINTE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEE**

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022

AUX ADHERENTS,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

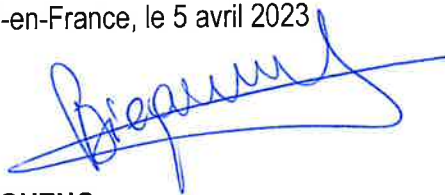
Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurai découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Tremblay-en-France, le 5 avril 2023



Madeleine BIEGUENG

Commissaire aux Comptes